

Délibérations

1 ère résolution Rapport d'activité moral et financier - Année 2007 (Article II des statuts)

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité et en avoir délibéré, l'association des anciens élèves du Bigard réunie en assemblée générale ordinaire le 12 avril 2008, l'approuve dans toutes ses parties et donne quitus au conseil d'administration pour la gestion de l'année 2007 écoulée. Elle décide d'autre part d'affecter le montant de trésorerie arrêtée au 31 décembre 2007, au titre des fonds de réserve de l'association.

Vote : Contre = Aucun

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Abstention =

2 ème résolution : Cotisations - (Article 6 des statuts)

L'association des anciens élèves du Bigard réunie en Assemblée générale ordinaire le 12 avril 2008, après en avoir délibéré décide de fixer le montant de la cotisation pour l'année 2009 à €.

Vote: Contre = aucun :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 ème résolution : Conseil d'administration (Article 9 des statuts)

L'association des anciens élèves du Bigard réunie en assemblée générale ordinaire le 12 avril 2008, décide de reconduire dans ses fonctions pour l'exercice 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale, le conseil d'administration qui a été élu pour 4 ans depuis l'assemblée générale du 08 avril 2006. Celui-ci n'ayant enregistré aucune démission dans sa consultation

Vote: Contre = Abstention =

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour